



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 septembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 septembre 2010

CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE
DE LA CROIX DES PELERINS

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
28 septembre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Aurélien MANSART
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

URBANISME ET FONCIER

**CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DE LA CROIX DES
PELERINS**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Monsieur MERCERON souhaite créer une activité de compostage par lombriculture en lien avec le centre équestre de Niort pour la valorisation du fumier de cheval. Il a donc sollicité la Ville de Niort pour l'acquisition d'une parcelle de terrain permettant de favoriser la proximité avec cet équipement.

Il est donc proposé à Monsieur MERCERON, qui l'accepte, la cession d'une partie des terrains cadastrés section LH n° 50 et n° 20, pour une superficie d'environ 4000 m² afin d'y construire un bâtiment de 1400 m² destiné au lombricompostage.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession d'une partie des parcelles cadastrées section LH n° 20 et 50, pour une superficie d'environ 4000 m². La surface définitive sera déterminée par bornage réalisé par un géomètre expert ;
- fixer le prix de cession de ces terrains à 2,50 € HT le m² conformément à l'avis du Domaine en date du 8 janvier 2010, auquel il conviendra d'ajouter la TVA au taux en vigueur ;
- préciser que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Madame Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL